

# Imag'ine l'alimentation durable

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### ⇒ ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le concours « Imag'ine l'alimentation durable », lancé par la Cellule Manger Demain à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation (16 octobre), est destiné aux écoles de maternelle, primaire et secondaire de Wallonie. L'objectif ? Encourager les enfants et les jeunes à réfléchir, jouer et créer autour de l'alimentation durable. Focus de l'édition 2025 : santé et accessibilité au menu de ma cantine.

Ce concours est organisé grâce au soutien de la Wallonie.

### ⇒ ARTICLE 2 : CANDIDATS

Pour participer, les écoles doivent :

- ✓ Être situées en Wallonie ;
- ✓ Être une école maternelle, primaire ou secondaire ;
- ✓ Disposer d'une cantine où sont servis des repas chauds et/ou emportables.

### ⇒ ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

- ✓ Participation gratuite ;
- ✓ Une seule classe ou groupe d'élèves par inscription et par école (maximum 25 élèves) ;
- ✓ Remplir le [formulaire d'inscription](#) avant le 15 octobre 2025 ;
- ✓ Choisir une des quatre thématiques « santé et accessibilité » proposées.

### ⇒ ARTICLE 4 : PRIX

Pour chaque niveau d'enseignement (maternelle, primaire, secondaire), une classe gagnante remportera :

- ✓ Une **animation pédagogique d'une demi-journée** autour de la thématique choisie ;
- ✓ Un **temps d'expérimentation ou de dégustation** (midi ou collation), en lien avec la cantine ;

- ✓ La réalisation d'une **création collective** à diffuser dans l'école, pour partager les apprentissages et les idées de la classe.

**Les écoles pourront choisir une des quatre thématiques suivantes :**

### **1. La lutte contre le gaspillage alimentaire**

Durant le repas de midi, les élèves participent à une pesée collective des restes alimentaires pour visualiser le gaspillage et en comprendre les causes (quantités, goûts, méconnaissance des produits, etc.).

L'après-midi, un atelier d'éducation au goût permet de valoriser des fruits et légumes "moches", abîmés et quelques fois méconnus. L'animation se clôture par une création autour des engagements de la classe contre le gaspillage.

### **2. L'assiette végétale**

En matinée, les élèves découvrent et goûtent une grande variété de protéines végétales. Ils apprennent de façon ludique les bienfaits sur la santé et sur l'environnement des légumineuses, céréales complètes et oléagineuses.

Le midi, ils proposent une dégustation aux autres élèves pour partager leurs découvertes. La création collective met en valeur les bénéfices d'une alimentation plus végétale.

### **3. Les fruits et légumes de saison**

À travers une activité d'éducation au goût, les élèves explorent fruits et légumes de saison : observation, dégustation, reconnaissance des produits.

Ils apprennent à faire le lien avec leur cycle naturel et les impacts positifs de la consommation de produits de saison.

Des idées de recettes à proposer à la cantine seront imaginées par la classe, accompagnées d'une création valorisant les produits locaux et de saison.

### **4. Le décodage des étiquettes des produits**

Les élèves analysent la composition des goûters industriels via un atelier de décryptage des étiquettes.

Ils découvrent les mécanismes du marketing alimentaire et apprennent à repérer les stratégies qui influencent leurs choix de consommation.

Un goûter maison sera dégusté lors de la pause collation et une création collective sera réalisée pour sensibiliser à une alimentation saine.

## ⇒ ARTICLE 5 : PROCESSUS DE SÉLECTION DES GAGNANTS

Un **tirage au sort** aura lieu sur les réseaux sociaux le **16 octobre 2025**, pour chaque niveau d'enseignement.

Les gagnants seront également prévenus par mail.

## ⇒ ARTICLE 6 : AUTORISATIONS ET RESPONSABILITÉS

En participant, l'école autorise l'utilisation de son nom sur les réseaux sociaux lors du tirage au sort et lors des post de promotion de l'activité.

L'école autorise la Cellule Manger Demain à la contacter dans le cadre du Green Deal Cantines Durables.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours en cas de circonstances exceptionnelles.

## ⇒ ARTICLE 7 : RESPECT DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires.

# CONTACTS

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante :  
[info@mangerdemain.be](mailto:info@mangerdemain.be).